

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
17 377

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Accueil de jour pour personnes sans domicile fixe - accompagnement social global et contractualisation pour les bénéficiaires du RSA domiciliés à l'accueil de jour : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association accueil de jour (ADJ).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social et/ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structure mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association accueil de jour (ADJ). L'action relève de l'accompagnement social. Il s'agit d'un renouvellement d'action. Elle concerne l'accueil annuel de 5 000 personnes au minimum dont 500 à 700 BRSA accompagnés sur le territoire marseillais. Elle consiste à accueillir et à accompagner des BRSA sans résidence stable bénéficiant d'une élection de domicile à l'ADJ qui intervient en tant que référent unique et réalise les contrats d'engagement réciproque (CER).

L'association s'inscrit dans le dispositif national « accueil, hébergement, insertion » visant à offrir aux personnes en grande difficulté sociale un accompagnement global et individualisé, tout en répondant aux situations d'urgence par une aide immédiate (sécurité, hygiène, santé, etc.) et en mobilisant un accompagnement social favorisant l'insertion. Ces missions sont assurées par un personnel diplômé et expérimenté afin d'assurer l'accès et le maintien des droits des personnes sans résidence stable. Le public est accueilli 6 jours sur 7 dans les locaux de l'association qui intervient également dans la rue (via une équipe mobile de rue).

L'action d'accompagnement se décline selon les axes suivants :

- une aide aux démarches administratives, à l'accès et au maintien des droits (RSA, couverture maladie universelle) ;
- un appui "santé" par une équipe spécialisée : pré-diagnostic, petits soins réalisés sur place et accompagnement vers les lieux de soins ;
- un accompagnement spécifique « logement » en lien avec le dispositif d'hébergement d'urgence et les dispositifs d'accès au logement ;

- des animations collectives : module emploi avec rédaction de CV, ateliers culturels et ateliers santé.

Depuis 2017, le déroulement de l'action s'effectue dans un contexte financier difficile. La structure a engagé un plan d'économie avec la suppression de 4,2 ETP au sein des effectifs et la fermeture d'une journée sur le site Marceau (années 2017/2018). En 2019, l'installation dans de nouveaux locaux permettra de diminuer les charges de fonctionnement de l'association.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

*- Bilan final de l'action 2017 couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 : (objectifs annuels fixés : accueil de 5 000 personnes dont 500 à 700 BRSA).*

Sur 6 521 personnes accueillies, 1 469 personnes ont fait l'objet d'un suivi social dont 574 BRSA. Parmi les BRSA accompagnés, l'ADJ a été référent unique de 333 personnes et a réalisé 655 CER (une personne signe plusieurs CER par an). En moyenne, chaque BRSA a bénéficié de 10 entretiens avec un travailleur social.

Concernant les BRSA, les résultats sont les suivants :

- volet « sorties du dispositif RSA » : 8 accès à l'emploi ; 6 obtentions de l'allocation adulte handicapé (AAH) ;
- volet « autonomie logement » : 18 accès à un logement ou à un hébergement dont 78% à un logement autonome ;
- volet « prise en charge santé » : 70 démarches de soins engagées ou d'orientations vers un dispositif spécifique ;

*- Bilan intermédiaire de l'action 2018 couvrant la période du 01/01/2018 au 30/09/2018 : (objectifs annuels fixés : accueil de 5 000 personnes dont 500 à 700 BRSA).*

Sur 2 843 personnes accueillies, 488 personnes ont fait l'objet d'un suivi social dont 427 BRSA. Parmi les BRSA, l'ADJ a été référent unique de 290 personnes.

Concernant les BRSA, les résultats sont les suivants :

- volet « sorties du dispositif RSA » : 7 accès à l'emploi dont 4 CDI ; 5 obtentions de l'AAH ; 2 accès aux droits à la retraite ;
- volet « autonomie logement » : 30 accès à un logement ou à un hébergement dont 83% à un logement autonome ;
- volet « prise en charge santé » : 67 démarches de soins engagées ou d'orientations vers un dispositif spécifique.

En conséquence, les résultats de l'action sont satisfaisants.

Il est proposé de renouveler cette action du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent et d'accorder un financement de 461 000,00 € à l'association accueil de jour selon la proposition énoncée dans le tableau ci-joint.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de la prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL